

positions très propres à donner à l'Eglise une paix solide. La crainte que le succès d'une négociation si importante ne fût traversée, d'un côté par des procédures que quelques Evêques jugeroient à propos de faire, & de l'autre par des Appels au futur Concile, que des particuliers interjetteroient sans nécessité, m'a fait prendre la précaution de vous instruire des mesures efficaces que je prends pour parvenir à une paix si nécessaire, persuadé que le desir que vous avez de voir la tranquillité rétablie dans le Clergé, vous feroit suspendre tout ce qui pourroit y mettre le moindre obstacle, comme vous l'avez pu comprendre par la Lettre que Mr. le Cardinal de Rohan vous a écrite le 14. Juillet dernier, & qui jointe avec la mienne, pouvoit vous instruire suffisamment de mes intentions, qui ne tendent qu'à assurer le succès des moyens, que je crois devoir employer pour le rétablissement de la paix dans l'Eglise Gallicane. C'est dans le même esprit qu'ayant appréhendé que pendant le cours de la négociation, il n'y eut des Ecclesiastiques dans votre Diocèse qui interjetassent Appel au futur Concile *sans nécessité*, & dans la vûe d'empêcher le fruit de cette négociation, je vous ai assuré de l'attention que j'aurois à les reprimer.

Il est vrai que ces mots *sans nécessité* par rapport aux Appels au futur Concile, n'avoient pas été d'abord inferez dans le projet de la Lettre qui fut dressée en ma présence; mais ils ont été ajoutés depuis par mon ordre, avec notre délibération, & non contre mon intention, comme on a voulu vous le faire entendre, & comme il est marqué dans un

Man-